

Demande de Nomination à titre de commissaire à la prestation des serments

--Les fonctionnaires provinciaux désirant obtenir cette nomination pour les aider à accomplir leur travail à titre de fonctionnaires doivent noter que leur demande doit être accompagnée de l'approbation écrite de leur sous-ministre.

--Une personne ne peut pas être nommée sauf si elle:

- (1) est âgée de dix-neuf ans au moins, et
- (2) est citoyen(ne).

Après avoir étudié votre dossier, vous recevrez de plus amples renseignements au sujet de la procédure de nomination.

Les formulaires de demande dûment remplis doivent être envoyés à la Direction des services à la consommation du ministère de la Justice, salle 649, 440, rue King, case postale 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1.
Téléphone (506) 453-2659.